



La Table
des regroupements provinciaux
d'organismes communautaires et bénévoles



www.trpocb.org

HAUSSEZ LE FINANCEMENT



**La Table des regroupements provinciaux
d'organismes communautaires et bénévoles
rejette fermement le projet de loi n°1
et demande son retrait complet et immédiat**

Mémoire présenté à la Commission des institutions
dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 1,
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec par la Table des regroupements
provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Le 21 novembre 2025

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
1, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2X 3V8, 514-844-1309

info@trpocb.org | <http://www.trpocb.org>

casssh@trpocb.org | <http://www.trpocb.org/campagneCASSSH>

facebook.com/campagneCASSSH | facebook.com/TableDesRegroupements

À propos de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

En 2025, la [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#) (TRPOCB) est formée de [47 regroupements nationaux](#), rejoignant plus de 3 000 organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) à travers le Québec. Ce sont, par exemple, des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices ayant des répercussions sur la santé. Ceux-ci représentent les $\frac{3}{4}$ des organismes communautaires autonomes du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.).

Interlocutrice nationale du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Table collabore fréquemment à tous travaux nécessitant son apport. Ainsi, elle intervient régulièrement sur différents enjeux, dont celui du fonctionnement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et ce, tant auprès des ministres responsables que des fonctionnaires. ([Une présentation détaillée est fournie en annexe.](#))

La Table coordonne de plus la [Campagne CA\\$\\$\\$H \(Communautaire autonome en santé et services sociaux — Haussez le financement\)](#). Lancée le 17 octobre 2017, cette campagne vise l'amélioration substantielle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), au bénéfice de plus de 3 000 organismes communautaires autonomes subventionnés par le MSSS.

Les revendications de la campagne CA\$\$\$H sont :



- L'augmentation du financement à la mission des groupes communautaires en santé et services sociaux : 1,7 G\$ de plus sont nécessaires annuellement pour couvrir les besoins de 3 000 OCASSS.
- L'indexation des subventions selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).
- L'équité dans le financement et le traitement des groupes, notamment par l'application de seuils planchers communs, adaptés aux OCASSS.

Les revendications de la campagne CA\$\$\$H font partie de celles portées, pour l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA), par le [Réseau québécois de l'action communautaire autonome \(RQ-ACA\)](#). Celui-ci demande que le gouvernement investisse 2,6 G\$¹ dans les programmes de financement à la mission des 4 500 groupes d'ACA. Cet investissement supplémentaire doit notamment leur permettre de se doter d'une équipe de travail d'au moins 7 postes. Le RQ-ACA revendique également un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux, ainsi que l'indexation annuelle des subventions selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire tel qu'élaboré par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. (ICFC).

¹ Ce montant intègre les 1,7 G\$ revendiqués par la campagne CA\$\$\$H, puisque les 3 000 OCASSS font partie des 4 500 groupes d'ACA.

1. Un processus illégitime

Le 9 octobre 2025, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi n° 1 *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*, en souhaitant son adoption au cours de la dernière année de mandat de son gouvernement.

Or, ce processus n'est pas adapté à l'importance du sujet. En effet, une constitution n'est pas une loi ordinaire : c'est le texte fondamental qui définit les bases démocratiques d'une société. Elle ne peut pas être rédigée par un seul gouvernement, derrière des portes closes.

Pour être légitime, une constitution doit venir d'un processus collectif, transparent et participatif, impliquant l'ensemble de la population, comme le recommande le Haut-commissariat des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies².

Or, le projet actuel a été préparé sans mandat électoral explicite, sans consultation publique préalable permettant une contribution citoyenne à sa rédaction. Qui plus est, il a été rédigé sans consultation des organisations des Premières Nations et des Inuits, et donc sans respect de leur droit à l'autodétermination et du dialogue de nation à nations.

Nous jugeons que le gouvernement n'a aucune légitimité démocratique pour entreprendre une démarche d'une telle portée.

La consultation actuelle, limitée et précipitée, semble surtout chercher à donner une apparence de légitimité à une décision déjà prise, dans la continuité d'une gouvernance marquée par l'usage répété et abusif du bâillon. Le processus parlementaire choisi — une simple majorité et une consultation rapide — va à l'encontre de l'esprit même d'une constitution, qui devrait reposer sur un large consensus au sein de la population.

2. Un contenu troublant

Les lacunes du processus de consultation rendent le contenu du projet de loi d'autant plus troublant quant au fond. En effet, le projet de loi n°1 vise à concentrer davantage de pouvoirs entre les mains du gouvernement en limitant le rôle des tribunaux, en affaiblissant la Charte québécoise des droits et libertés et en rendant plus facile la suspension des droits fondamentaux grâce à la clause dérogatoire. Ainsi, la protection des droits de la population se verrait soumise au bon vouloir du gouvernement en place. Cela contreviendrait à l'esprit même d'une constitution, qui vise au contraire à protéger toute la population contre les abus de pouvoir gouvernementaux.

Le projet de loi représente également une attaque directe contre les contre-pouvoirs existants, en transformant en profondeur la logique même du fonctionnement de notre système démocratique québécois. Il donnerait ainsi au gouvernement le pouvoir d'interdire aux organismes financés par l'État d'utiliser les ressources provenant de fonds publics pour contester des lois devant les tribunaux, au nom de la « protection de la nation ».

² Note d'orientation du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à l'élaboration de constitutions (avril 2009), p. 4.

Cette mesure, qui pourrait être étendue par simple règlement, limiterait la liberté d'action de la société civile et créerait un climat de censure. En pratique, cela reviendrait à lier le financement public à la loyauté politique, réduisant au silence les voix critiques.

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles voit là une attaque frontale contre l'action communautaire autonome (ACA), reconnue depuis 2001 par la [Politique gouvernementale - L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec](#) comme un pilier essentiel de la démocratie québécoise. Cette politique affirme que les groupes communautaires doivent conserver leur autonomie pour pouvoir défendre les droits, représenter les populations et proposer des solutions sociales novatrices. Par ses fondements le gouvernement d'alors et les suivants s'engagent à « assurer le respect de l'autonomie des organismes communautaires à déterminer leur mission, leurs orientations, leurs modes et leurs approches d'intervention ainsi que leurs modes de gestion »³.

Or, le projet de loi n°1 restreint cette autonomie et affaiblit la capacité des organismes à contester les injustices et à défendre les droits devant les tribunaux. Cela menace directement la vitalité démocratique du Québec et alimente l'affaiblissement du modèle d'action communautaire autonome où les organismes seraient réduits à des sous-traitants de politiques publiques tout en étant privés de leur voix critique et de leur fonction de transformation sociale.

Rappelons que les organismes communautaires autonomes sont issus des communautés qui les composent. De manière plus spécifique, les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) évoluent en parallèle de ce qu'on nomme généralement le « Réseau de la santé et des services sociaux » puisqu'ils sont autonomes. Ils existent pour offrir du soutien, par pour et avec les populations concernées, dans des espaces pour prendre ou reprendre individuellement du pouvoir sur sa vie et pour améliorer collectivement la société.

Les OCASSS agissent en prévention, pour défendre le droit à la santé et tous les autres droits dans des lieux où la liberté d'association peut s'exercer. Contrairement à ce que l'on entend souvent, ils ne sont pas fréquentés uniquement par des personnes pauvres, marginalisées ou en crise, mais par des personnes qui veulent un autre type de soutien, pour elles ou pour leurs proches, et généralement en souhaitant aider en retour. Enfin, les OCASSS n'appartiennent évidemment à aucun bailleur de fonds, mais à leurs membres qui décident des orientations, des actions, de la manière d'accueillir et de soutenir les personnes qui passent leur porte.

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles dénonce aussi la volonté du gouvernement d'intégrer à la Constitution une vision réductrice de la laïcité et de l'identité nationale, qui ouvre la porte à la discrimination, notamment envers les femmes musulmanes portant le voile. En plaçant ces principes au cœur de la future constitution, le projet de loi n°1 institutionnalise une vision de la citoyenneté qui oppose plutôt qu'elle ne rassemble, et qui fragilise les valeurs d'égalité, de diversité et de justice sociale.

³ Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Politique gouvernementale - L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001, page 45.

3. En conclusion

L'architecture générale du projet de constitution caquiste concernant le régime de protection des droits et libertés applicable au Québec – entre autres – est telle que de simples améliorations ciblées ne suffiront pas à nous protéger collectivement du net recul qui découlerait de son adoption.

De plus, le gouvernement actuel nous a bien démontré le peu d'écoute qu'il accorde à la société civile lors de consultations sur des projets de loi, comme en font foi plusieurs lois ou projets de loi touchant le droit de grève, la santé et les services sociaux, la laïcité de l'État et plusieurs autres. Son origine partisane et son processus antidémocratique en font une menace pour les droits, la société civile et la démocratie elle-même.

Que la CAQ ait élargi les consultations prévues devant la Commission des Institutions, passant de consultations particulières à consultations générales, est loin de compenser cette offensive législative antidémocratique et autoritariste. La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles estime donc que ce projet de loi est vicié dès le départ.

Le projet de loi n°1 *étant* un acte législatif illégitime, il ne saurait être discuté article par article. Aucune modification ou amendement ne pouvant le rendre acceptable, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles demande son retrait complet et immédiat. Au nom de la sauvegarde des principes fondamentaux de la démocratie, il doit être retiré dans son entièreté.

4. Recommandation

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles demande le retrait complet et immédiat du projet de loi n°1 *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*, son contenu actuel étant illégitime en raison des lacunes dans le processus qui l'entoure.

Annexe : La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et de ses membres - présentation détaillée

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est incorporée depuis 1995, mais elle rassemble des regroupements provinciaux depuis le milieu des années 80.

Les travaux de la Commission Rochon (1988), sur la réforme du système de santé et des services sociaux, avaient alors suscité une importante mobilisation dans le milieu des organismes communautaires (la moitié des 800 mémoires provenaient du communautaire). À compter de 1990, une douzaine de regroupements provinciaux décident de se réunir sur une base plus régulière, notamment afin d'analyser les conséquences du projet de loi 120 (1993) et du livre blanc *Une réforme axée sur le citoyen*.

En 2025, la Table rassemble 47 regroupements nationaux, actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives : femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc. À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc.



Par, pour et avec les communautés dont ils sont issus, les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux sont autant de réponses collectives à une quête de justice sociale. Avec leurs actions innovatrices, leurs pratiques originales et leur vision globale, ils atteignent tous les milieux et constituent des ressources aussi variées qu'essentielles. Plus de deux millions de citoyennes et citoyens s'y retrouvent pour renforcer des milliers de communautés.

Lieu de mobilisation, de concertation et de réflexion, la Table développe des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. Interlocutrice du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Table collabore fréquemment à tous travaux nécessitant son apport. Ainsi, elle intervient régulièrement sur différents enjeux, dont celui du fonctionnement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et ce, tant auprès des ministres responsables que des fonctionnaires.

Commission des institutions : La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles rejette fermement le projet de loi n°1 et demande son retrait complet et immédiat – Mémoire déposé le 21-11-2025

La Table interagit également avec d'autres instances gouvernementales, ainsi qu'auprès de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale. Dans toutes ses interventions, la Table vise à assurer la reconnaissance, le financement et l'autonomie des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), de même que ceux de l'ensemble du mouvement communautaire autonome québécois.

La Table facilite notamment l'information des groupes et regroupements ainsi que leur participation lors de consultations. La contribution de la Table porte également sur l'application de la Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire de 2001 (Politique) et sur les manières d'assurer l'équité de traitement des groupes recevant du financement du PSOC.

Très active pour améliorer le fonctionnement et l'équité au sein du PSOC, la Table intervient de plus de différentes manières pour obtenir un rehaussement significatif du financement du Programme et son indexation annuelle des subventions en fonction de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (en remplacement de l'Indice des prix à la consommation qui n'est pas adapté).

La Table soutient les regroupements provinciaux qui en sont membres, ce qui rejaillit sur les groupes de base dans toutes les régions du Québec. Elle facilite le partage des expertises entre les regroupements ainsi qu'entre les groupes eux-mêmes, notamment par ses outils de communication.

Les interventions de la Table visent l'amélioration globale de la société. De tout temps, elle est intervenue sur les sujets d'intérêt public que sont les programmes sociaux, les services publics, le respect des droits, notamment d'association, et évidemment sur les conditions de vie et de travail de la population. Elle agit soit à l'intérieur des coalitions dont elle est membre, soit sur ses propres bases.

Depuis ses débuts, la Table s'allie activement à plusieurs instances des mouvements communautaires et syndicaux dans lesquelles elle défend particulièrement les enjeux liés à la santé, au maintien de l'autonomie des groupes communautaires et à la défense des droits de la population en général. Elle est membre active du *Réseau québécois de l'action communautaire autonome* (depuis sa création en 1996), de la *Coalition Solidarité Santé* (depuis sa création en 1991), de la *Coalition Main Rouge* (depuis sa création en 2009) et de la *Ligue des droits et libertés* (depuis 2010).

Composition du comité exécutif de la Table :

- Stéphanie Vallée, L'R des centres de femmes du Québec, présidente;
- Michel-Alexandre Cauchon, Fédération des centres d'action bénévole du Québec, trésorier;
- Audrey Sirois, secrétaire, Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue
- Janie Bergeron, Regroupement des organismes ESPACE du Québec
- Julie Laflamme-Desgroseillers. TAPAJ Québec
- Marjolaine Tapin, Connexion TCC

Coordonnatrice : Mercédez Roberge, 514-690-7826, coordination@trpocb.org

Les regroupements membres de la Table contribuent à la vie démocratique québécoise et à la transformation sociale

Les regroupements provinciaux démontrent quotidiennement la valeur de leurs analyses et l'importance de leur apport à la société québécoise. Ils jouent un rôle essentiel tant auprès de la population qu'auprès de leurs membres, par leur rayonnement, leurs expertises et les alliances qu'ils forment au sein de divers mouvements sociaux :

- en regroupant des milliers d'organismes répartis dans toutes les régions québécoises;
- en favorisant la participation de milliers de citoyens et de citoyennes aux débats de société, en plus d'y contribuer comme regroupements
- en agissant en amont des difficultés par leur travail au niveau de la prévention et de la promotion de la santé globale des personnes et de la société;
- en s'alliant aux divers mouvements sociaux, notamment pour s'opposer à la marchandisation et à la privatisation des services publics;
- en favorisant l'exercice de la démocratie au sein des groupes et dans la société en général;
- en participant à de nombreuses instances consultatives gouvernementales et en facilitant la participation des groupes de base, autant que de la population;
- en défendant l'autonomie, les pratiques du mouvement communautaire autonome et leur apport à la société;
- en renforçant la capacité d'agir des communautés et la solidarité, par une approche « PAR-POUR-AVEC »;
- en agissant dans une visée de transformation sociale et d'éducation populaire;
- en s'opposant aux mesures et décisions qui appauvrissent la population et détruisent le filet social et compromettent le respect et l'exercice des droits économiques et sociaux;
- en défendant les intérêts de la population dans son ensemble, et non des intérêts spécifiques ou corporatistes;
- en incitant l'État à assumer pleinement ses responsabilités envers la population et en le tenant redevable envers celle-ci.

Les 47 regroupements membres de la Table interviennent sur des thématiques spécifiques et de diverses manières

En soutien aux femmes, aux jeunes, aux familles, aux personnes âgées, aux communautés ethnoculturelles par l'entraide, l'empowerment et par des lieux pour briser l'isolement :

- ACCÉSSS | Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
- AQCCA | Association québécoise des centres communautaires pour aînés
- FAFMRQ | Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- FCABQ | Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- L'R des Centres de femmes du Québec
- RMJQ | Regroupement des maisons des jeunes du Québec
- ROCAJQ | Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- RQASF | Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

Commission des institutions : La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles rejette fermement le projet de loi n°1 et demande son retrait complet et immédiat – Mémoire déposé le 21-11-2025

En soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de santé physique, de dépendances, d'itinérance, de discriminations, des personnes en situation de handicap, par des actions visant la fin des exclusions liées à ces conditions, par des ressources variées, la défense de leurs droits, l'entraide, etc.

- AGIDD-SMQ | Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
- Aphasie Québec — Le réseau
- AQCID | Association québécoise des centres d'intervention en dépendance
- CAP Santé mentale | Confédération des associations de proches en santé mentale du Québec
- COCQ-SIDA | Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA
- Connexion.TCC — Regroupement des associations de personnes traumatisées craniocérébrales du Québec
- Fédération GymnO du Québec
- MSMQ | Mouvement santé mentale Québec
- Regroupement des associations de parents PANDA du Québec
- ROCQTR | Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue
- RRASMQ | Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
- RSIQ | Réseau solidarité itinérance Québec
- SQF | Société québécoise de la fibromyalgie
- TAPAJ Québec
- VPQ | Victimes des Pesticides du Québec

En matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, en soutenant les femmes et les enfants qui en sont victimes par de l'hébergement, la sensibilisation de la population et l'éducation à la non-violence, par la défense des droits, etc. :

- À cœur d'homme — Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence
- Alliance MH2 | Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- FMHF | Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- RACQ | Regroupement des auberges du cœur du Québec
- RMFVVC | Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- ROEQ | Regroupement des organismes ESPACE du Québec
- RQCALACS | Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

En matière de planification des naissances, de périnatalité, de soutien à l'allaitement et de soutien aux parents de jeunes enfants :

- FNS | Fédération Nourri-Source
- MAQ | Mouvement allaitement du Québec
- RCRPQ | Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec
- RNR | Regroupement Naissances-Respectées

En situation d'urgence, par de l'écoute et du soutien aux personnes et dans la défense et l'expression de leurs droits :

- ACETQ | Association des centres d'écoute téléphonique du Québec
- AQPS | Association québécoise de prévention du suicide
- ASSOJAQ | Association des organismes de justice alternative du Québec
- Équijustice
- FCAAP | Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
- RCPSQ | Regroupement des centres de prévention du suicide du Québec

En matière de sécurité alimentaire :

- BAQ | Banques Alimentaires du Québec
- RCCQ | Regroupement des cuisines collectives du Québec
- RPR | Regroupement des Popotes roulantes

En soutien aux proches aidants, en favorisant le parrainage et l'entraide intergénérationnelle :

- Association des Grands Frères et des Grandes Sœurs du Québec
- Intergénération Québec
- Proche aidance Québec — Regroupement d'organismes engagés pour les personnes proches aidantes
- RQPC | Regroupement québécois du parrainage civique



Au nom des membres de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, j'atteste que mon OSBL n'est pas un lobby.

Parce que notre mission pour les 3000 OCASSS du Québec vise le bien collectif et que nous ne visons pas à accroître les profits de personnes ou d'entreprises.

trpocb.org/campagnes/lobby